



## Informations complémentaires à l'attention des participants des Legend Boucles de Spa 2007

### Legend Boucles de Spa

[ vitesse moyenne 50 km/h maximum ]

Les voitures doivent être conformes au code de la route.

Le port du casque et ceintures de sécurité (ou harnais) est obligatoire pour le pilote et copilote dans les Sections de Régularité.

Chaque équipage recevra un " 2007 Legend Boucles de Spa - Driving Permit " fourni par l'Organisateur, inclus dans les droits d'engagement.

### Legend Boucles de Spa Performance

[ vitesse moyenne 70 km/h maximum ]

Les voitures doivent être conformes au code de la route.

Une attention particulière sera portée sur les points suivants :

#### **Batterie**

La batterie doit être fixée solidement et couverte de façon à éviter tout court-circuit ou fuite de liquide.

#### **Réservoir de carburant**

Le réservoir de carburant peut être un réservoir standard, mais en cas d'installation d'un réservoir de sécurité, il doit être fixé de manière permanente à l'aide de matériaux métalliques.

#### **Extincteurs**

Toutes les voitures devront être équipées d'un ou de 2 extincteurs manuels à poudre, d'une capacité totale de 2 kg et correctement fixés.

#### **Papillons de carburateur**

Un ressort de rappel supplémentaire doit être installé aux papillons de carburateur.

#### **Ceinture de Sécurité**

Toutes les voitures doivent être équipées de ceintures de ou harnais.

Les voitures d'après 1966 doivent être équipées de harnais en cours de validité.

#### **Siège**

Les sièges d'origine peuvent être remplacés par des baquets.

Les sièges (ou baquets) doivent être solides, en parfaites conditions et correctement fixés.

#### **Arceaux**

Jusque fin 1961, l'installation d'un arceau est recommandée.

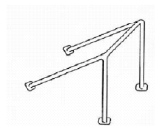
A partir de 1962, les arceaux présentant une sécurité correcte sont obligatoires, sauf pour les Voitures de Tourisme de série et les Voitures de Grand Tourisme de série, pour lesquelles ils sont fortement recommandés. Ces arceaux de sécurité peuvent répondre aux spécifications de période.

#### **Equipages**

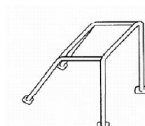
Les pilotes et copilotes doivent être en possession d'une licence sportive de niveau H3 [ou supérieur], conformément au chapitre I article 8.1 de l'Annexe L du Code Sportif International FIA.

Les pilotes et copilotes doivent porter un casque homologué et une combinaison homologuée résistant au feu.

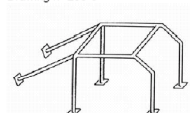
APPENDIX V: DRAWINGS WITH REFERENCE TO ARTICLE 10.11 ROLLBARS



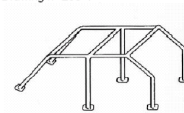
Drawing n° 253-3



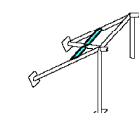
Drawing n° 253-4



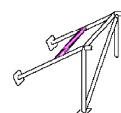
Drawing n° 253-5



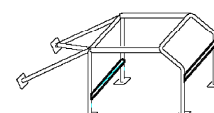
Drawing n° 253-6



Drawing n° 253-7



Drawing n° 253-8



Drawing n° 253-9